



L'AFFAIRE BOUDET

Les manquements de la police mauricienne: une insulte à l'Etat de droit

DIS-MOI (Droits humains-Océan indien) voudrait exprimer sa totale solidarité avec la journaliste française **Catherine Boudet** suite à la décision du **P.I.O** (Passport and Immigration Office) de la déporter. Nous respectons la souveraineté de l'Etat mauricien à renvoyer toute personne en situation illégale mais condamnons la manière de faire des autorités dans ce cas précis. **DIS-MOI est une organisation qui milite pour les droits humains dans le sud-ouest de l'océan indien à travers l'éducation aux droits humains et à la citoyenneté ainsi que le plaidoyer auprès des gouvernements de la région.**

Le 12 avril 2011, Catherine Boudet dénonce un consultant français, Stephane Sinclair. Ledit Sinclair est autorisé à quitter le pays ce même mardi, malgré une **'objection to departure'**. Quant à Madame Boudet, elle est arrêtée, incarcérée et interdite de quitter le pays. Son passeport étant confisqué, elle ne peut participer à ses activités professionnelles et littéraires. Catherine Boudet est finalement acquittée le 29 août 2013, après un procès de plus de deux ans où la poursuite aura constamment montré son mépris des droits de la journaliste en ne se présentant pas en Cour à plusieurs reprises, en changeant les charges à la dernière minute, confirmant ainsi que son arrestation n'était pas justifiée.

DIS-MOI est extrêmement préoccupée par la manière de faire des autorités, qui au-delà du déni des droits humains, cause des torts irréparables s'apparentant à du harcèlement et de la torture morale. Nous notons aussi la mauvaise foi des autorités qui reprochent aujourd'hui à Catherine Boudet de ne pas avoir renouvelé son permis de travail alors qu'elles l'avaient confisqué ainsi que son passeport!

DIS-MOI trouve, d'autre part, suspicieux que ce besoin subit de déporter la journaliste survienne après qu'elle ait décidé de demander réparation auprès de l'Etat mauricien du tort encouru pendant plus de deux ans. Nous condamnons le fait que les procédures de la **Deportation Act** n'aient pas été respectées car non seulement le délai légal de 24 heures ne lui avait pas été accordé mais elle n'a même pas été présentée devant un juge qui aurait donné force de loi à cette décision. Ces énièmes manquements des autorités sont une insulte à notre Etat de droit.

DIS-MOI fait un appel pressant aux autorités concernées et au Bureau du Premier ministre pour que les droits des citoyens, mauriciens et étrangers, soient respectés et que l'Etat mauricien respecte ses engagements internationaux à l'heure où il se prépare à répondre à la fin du mois d'octobre devant le 'Universal Periodic Review' des Nations Unies.

DIS-MOI a déjà alerté la ligue des droits de l'homme, Amnesty International ainsi que la presse régionale et internationale sur ce cas flagrant d'abus d'autorité et d'arbitraire des autorités. Le respect de l'Etat de droit implique que les autorités gouvernementales ne soient pas placées au-dessus des lois et que la police ne soit pas mise au service d'objectifs inavoués...

Ce 11 octobre 2013

Comité Exécutif de DIS-MOI